



FEDERATION DE L'OISE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Etablissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture de l'Oise en date du 20 janvier 2023 au titre de l'article L.141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.



Règlement spécifique aux manches du département de l'Oise du Junior Fishing Tour « Leurre »

Dates et lieux des manches

Les manches du département de l'Oise concernant le circuit Junior Fishing Tour « Leurre » se dérouleront comme suit :

- Le **Dimanche 14 Décembre 2025** à l'étang fédéral d'Allonne (de 9h à 12h)
- Le **Dimanche 14 Décembre 2025** à l'étang fédéral d'Allonne (de 13h à 16h)

Inscriptions et modalités de participation

- L'inscription aux manches est à effectuer sur la plateforme HelloAsso : (<https://www.helloasso.com/associations/federation-de-l-oise-pour-la-peche-et-la-protection-du-milieu-aquatique/evenements/junior-fishing-tour-2025-2026-peche-aux-leures>). Le prix de l'inscription est fixé à 10€ par manche soit 20€ pour l'inscription aux deux manches.
- Le prix d'inscription comprend le prix de la licence FFPS pour les non-licenciés (*affiliation au club de la Fédération de Pêche de l'Oise*).
- Ne sont pris en compte que les inscriptions effectuées sur la plateforme HelloAsso (fermeture des inscriptions 14 jours avant la date de la manche).
- La participation aux deux manches est obligatoire pour prétendre à concourir au classement départemental et aux qualifications régionales.
- Le nombre d'inscrits minimum pour le maintien de la manche est fixé à 10. Le nombre maximum de participants est fixé à 40 par manche.
- Les participants ne peuvent concourir aux manches et au classement départemental que dans le département du club où ils adhèrent. Dans aucun cas un participant ne peut concourir dans plusieurs championnats départementaux sur une même saison.
- Peuvent s'inscrire les enfants suivants :

Catégorie Junior U14 (10 à 13ans)	Catégorie Espoir U18 (14 à 17ans)
Enfant né en 2012-2013-2014-2015	Enfant né en 2008-2009-2010-2011

- Toute inscription sera considérée comme valide qu'après réception du dossier d'inscription, du questionnaire de santé et de l'autorisation parentale.
- L'enfant doit être en possession de sa carte de pêche en cours de validité pour participer aux manches.
- Un mail de confirmation vous sera adressé afin de vous confirmer la bonne prise en compte de l'inscription. Un second mail vous rappelant les modalités de chaque manche vous sera adressé quelques jours précédant la tenue de la manche.

Déroulement des manches

Les lieux et horaires de rendez-vous sont fixés comme suit :

- **Le 14 Décembre 2025** devant à l'étang fédéral d'Allonne à **09h00**.
- Déroulement commun à chaque manche :
 - 09h00 : Accueil
 - 09h15 : Briefing et tirage au sort
 - 09h30 : Début de la 1^{ère} manche (2h)
 - 11h30 : Fin de la pêche
 - 11h30 : Concours lancer sur cible
 - 12h00 : Annonce des résultats
 - 13h00 : Début de la 2^{ème} manche (2h)
 - 15h00 : Fin de la pêche
 - 15h00 : Concours lancer sur cible
 - 15h30 : Annonce des résultats
 - 16h00 : Fin de journée

Règles « pêche » spécifiques aux manches départementales

- Les manches se réaliseront en binôme (ou trinôme pour les chiffres impairs) de même catégorie d'âges. Un tirage au sort sera effectué lors du briefing pour définir les binômes. Durant tout le déroulement de l'épreuve les deux membres du binôme devront rester ensemble.
- Les compétiteurs devront la réglementation pêche en vigueur.
- Les prises comptabilisées sont les suivantes :

Espèces	Manches départementales	Finale régionale et nationale
Brochet	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	500 mm
Sandre	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	400 mm
Perche Commune	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	150 mm
Black Bass	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	300 mm
Traites	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	230 mm
Chevesne	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	200 mm
Barbeau	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	200 mm
Aspe	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	200 mm

- L'utilisation d'une épuisette est fortement conseillée pour sortir un poisson de l'eau. Les épuisettes à mailles nouées ou métalliques sont interdites. Les épuisettes à mailles caoutchouc sont conseillées. Un poisson tombé à terre sera comptabilisé. Un poisson qui ne repart pas vivant ne sera pas comptabilisé.

- La pêche se pratique uniquement du bord. La pêche en marchant dans l'eau est interdite.
- Les pêches au poisson vivant et mort sont interdites.

Comptabilisation des points et classement

- Le contrôle des prises s'effectue par un des commissaires arbitres se situant à proximité du binôme. Lors d'une prise, le binôme devra avertir le commissaire pour qu'il vienne valider la prise. Une photo sur la toise officielle FFPS remise au binôme. Le poisson devra être positionné, lors de la prise de photo du commissaire, la tête à gauche et nageoire dorsale en haut, ventre en bas. Si ce n'est pas le cas la prise ne sera pas validée. La photo de la prise devra être nette. Toute photo dont la lecture de la mesure sera impossible, sera refusée.
- Le commissaire remplira également la feuille de marque du compétiteur ayant capturé le poisson en y indiquant toutes les informations relatives à la capture.
- Les compétiteurs se classeront selon la longueur totale obtenue par chacun d'entre eux. Les poissons comptabilisables le seront à raison de 1 point par millimètre selon la définition de la longueur totale.
- La longueur des poissons, arrondie au demi-centimètre inférieur, sera déterminée et validée par le commissaire arbitre.
- Après la mesure et la photo faite, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. On prendra toutefois le temps de prendre un cliché.
- Le classement de la date = les points poisson
A l'issue de la date sont établis les classements pour chaque catégorie : juniors et espoirs. Les points poisson correspondent à l'addition des longueurs cumulées des poissons validés sur la base de 1 mm = 1 point poisson. Le compétiteur cumulant le plus grand nombre de points remporte la manche. Les places au classement sont attribuées en fonction du nombre de points de chaque compétiteurs (du plus grand au plus petit).
- En cas d'égalité(s) entre compétiteurs lors de la manche et afin de les départager, le ballottage se fera par ordre de priorité sur :
 - Le plus long poisson
 - Avantage au plus petit nombre de captures valides (prime à la grosseur moyenne des poissons)
- Si toutefois aucune prise n'a été comptabilisée durant toute l'épreuve, les compétiteurs ne pouvant être départagés (hors points de pénalité) se verront attribuer les points championnat correspondant à la dernière place de la manche.

- Attribution des points par catégorie sur la base de 20 participants :

Places	Point attribués	Places	Point attribués
1 ^e	1 point	11 ^{ème}	11 points
2 ^{ème}	2 points	12 ^{ème}	12 points
3 ^{ème}	3 points	13 ^{ème}	13 points
4 ^{ème}	4 points	14 ^{ème}	14 points
5 ^{ème}	5 points	15 ^{ème}	15 points
6 ^{ème}	6 points	16 ^{ème}	16 points
7 ^{ème}	7 points	17 ^{ème}	17 points
8 ^{ème}	8 points	18 ^{ème}	18 points
9 ^{ème}	9 points	19 ^{ème}	19 points
10 ^{ème}	10 points	20 ^{ème}	20 points

- Le champion de chaque catégorie est récompensé par un trophée. L'ensemble des participants sera également récompensé en lot matériel.

Qualifications à la finale régionale

- Les classements départementaux et les sélections pour la finale régionale (*qui aura lieu courant Juin 2025*) se font sur les deux catégories d'âges :
 - Les moins de 14 ans (Juniors) : **1 qualifié à minima**
 - Les 14-17 ans (Espoirs) : **1 qualifié à minima**
- Le nombre de qualifié par catégorie sera communiqué en fin de saison (en fonction du nombre d'inscrits par département).
- Pour prétendre à une qualification pour les finales régionales, le participant doit présenter 2 résultats au classement sur les dates proposées dans le département (sauf en cas d'annulation d'une des 2 dates).
- Les sélections des compétiteurs pour la finale régionale se font sur le cumul des points de classement attribués lors de leurs résultats sur les deux dates proposées au niveau départemental. Les vainqueurs des rencontres départementales et qualifiés pour les finales régionales seront les compétiteurs ayant le score cumulé le plus bas dans leurs classes d'âge.
- En cas d'égalité(s) entre concurrents pour la sélection à la finale régionale et afin de les départager, le ballottage se fera par ordre de priorité sur :
 - Priorité au nombre de points « poisson » le plus élevé, cumulé sur les deux manches retenues
 - Le plus long poisson
- En cas d'incapacité à se rendre à la finale régionale pour un qualifié, le suivant dans le classement sera qualifié et pourra le remplacer.

Règles et Classement du concours de lancer sur cibles

- Une épreuve de lancer sur cibles sera organisée à la fin de la manche. Cette épreuve est autonome de l'organisation de la manche de pêche aux leurres et les résultats de cette épreuve ne sont pas comptabilisés pour l'établissement du classement de la manche.
- Un classement du concours de lancer sur cible sera réalisé pour la catégorie « Junior » et pour la catégorie « Espoir ». Le vainqueur de chaque catégorie sera récompensé en lot matériel.

Principes généraux de l'épreuve :

- 3 cibles sont présentes à 4, 7 et 11 mètres de la zone de lancer qui peut être matérialisée par un cerceau. Les cibles font 50 cm de diamètre et comportent une zone de bonification matérialisée par une trou de 20 cm de diamètre.
- Toucher la cible à 4 mètres rapporte 20 points, la cible à 7 mètres 40 points et la cible à 11 mètres 60 points. Rentrer le leurre dans la zone de bonification double les points attribués pour la cible concernée (donc respectivement 40 points pour 4 mètres, 80 pour 7 mètres et 120 points pour 11 mètres).

Déroulement de l'épreuve du lancer sur cibles :

- Chaque participant devra effectuer 6 lancers. Ses points seront calculés sur le total de points des 5 meilleurs lancers cumulés.
- Le classement du lancer sur cibles se fait par catégorie d'âges avec 2 finales regroupant les 3 participants de chaque catégorie ayant cumulés le plus de points. Les finales de catégorie d'âges se déroulent sur le même principe que la qualification : chaque participant à tour de rôle effectue 6 lancers dont les 5 meilleurs sont retenus pour le calcul de son total.
- Le classement est établi en fonction des participants cumulant le plus grand nombre de points.
- En cas d'égalité entre plusieurs concurrents, pour la qualification pour les finales ou lors des finales elles-mêmes, les participants concernés se confrontent par tour de 3 lancers supplémentaires jusqu'à ce qu'ils puissent être départagés.

Avertissements, Sécurité et modalités

Avertissements et sanctions

- Avertissement (**carton jaune**) pour infraction au présent règlement. (**2 cartons jaunes = 1 carton rouge**) Un **carton jaune** entraîne une pénalité sur le classement de l'épreuve pour non-respect des articles repris sur ce règlement portant la mention (**carton jaune**)
- Un **carton rouge** entraîne une disqualification de l'épreuve en cas :

- De 2 cartons jaunes.
- D'infractions aux articles repris sur ce règlement portant la mention (**carton rouge**)
- D'agression physique, psychologique, verbale ou intimidation d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation ou d'un compétiteur adverse.
- D'une remise en cause brutale et directe de ce qui s'est passé sur la compétition après le temps imparti aux réclamations. Cette remise en cause peut se faire sur place ou plus tard par exemple via les réseaux sociaux. La commission nationale d'arbitrage et de discipline sera saisie et prendra les mesures qui lui sembleront appropriées.

- Table descriptive des sanctions

INFRACTION LÉGÈRE (**carton jaune**)

- Être absent au début du briefing.
- Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore.
- Commencer une manche sans l'autorisation du Comité d'arbitrage.
- Mettre fin à une manche sans l'autorisation du Comité d'arbitrage.
- Arriver avec moins de 5 mn de retard, passé le délai établi et annoncé par l'organisateur au briefing.

INFRACTION GRAVE (**carton rouge**)

- Transgresser ce règlement et particulièrement les articles notifiés (carton rouge).
- Être absent à la fin du briefing et à l'appel de fin d'épreuve (Sauf raison valable, réelle, prouvée et acceptée par l'arbitre officiel).
- Ne pas venir en aide le cas échéant à un autre pêcheur en cas de danger.
- Recourir à une aide extérieure dans l'exercice de la pêche (y compris pour les licences jeunes surclassés).
- Récidiver dans le cadre d'une infraction légère.
- Avoir un comportement fortement nuisible au bon déroulement de l'épreuve officielle.
- Agression physique, psychologique, verbale ou intimidation d'un compétiteur, d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation.
- Tentative de corruption d'un compétiteur, d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation.
- Pêcher durant les périodes d'interdiction.
- Consommation d'alcool ou de drogues au cours de la compétition, ainsi que dans l'espace-temps qui précède ou suit la compétition.

Sécurité

- Les participants seront encadrés par une équipe de commissaires bénévoles assurant le contrôle des prises mais également la sécurité et pourront, si le participant en fait la demande, intervenir pour apporter une aide en cas de problème).
- Les parents souhaitant accompagnés leur enfant sont autorisés mais aucune aide ne pourra survenir.



FEDERATION DE L'OISE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Etablissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture de l'Oise en date du 20 janvier 2023 au titre de l'article L.141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.



- L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler, d'écourter ou de reporter la manche en cas de phénomènes météorologiques n'assurant pas la sécurité des participants (vigilance orange).

Modalités

- L'organisateur est titulaire des droits à l'image pour les photos et vidéos effectuées par ses soins durant la période de la rencontre (de la convocation à la remise des prix). En s'inscrivant et en participant aux événements « JFT Leurres », les participants acceptent, sans condition, l'autorisation pour l'utilisation des droits d'images. Cette autorisation liée aux droits à l'image est matérialisée sur le document relatif à l'autorisation parentale de participer à l'événement.
- Le participant s'engage à se munir d'une carte de pêche valide pour le jour de la manche.